



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6050193

N/REF : 27/04/2026 12H00 C:002640 I:00023
V/REF : F99435
V/Email reçu le Lundi 27/04/2026 à 12H00

**ALLIADE HABITAT
SERVICES SINISTRES
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07**

V/REF.IMM. ALH-3049
IMMEUBLE : LE PRINET SULLY
24 a 48, RUE SULLY
69150 DECINES CHARPIEU

Dardilly, le 27 Mai 2026

Référence Marché: 030492-ELF-001
LOCALISATION : 36 RUE SULLY 69150 DECINES - INCENDIE PARTIE COMMUNES
MOTIF : INTERVENIR POUR LA REALISATION DES MESURES CONSERVATOIRES SUITE
INCENDIE ETAGE 6 EN PCM
Donneur d'ordre : Mme E. ARNOLD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux d'électricité des communs

RAPPORT D'INTERVENTION :
INTERVENTION DU 28/04 ET DU 06/05/2026 :
INTERVENTION SUITE A LA DEMANDE DE MME ARNOLD POUR LA RÉALISATION DES
MESURES CONSERVATOIRES SUITE A UN INCENDIE SURVENU DANS LES PARTIES
COMMUNES AU NIVEAU DES PALIERS
RÉALISATION D'UN TEST COMPLET DES LIGNES, ISOLATION DES INSTALLATIONS
BRULÉES HS EN DÉFAUT D'ISOLEMENT. REPRISE ET RÉCUPÉRATION DES
ALIMENTATIONS SAINES. DÉPOSE ET ÉVACUATION DES APPAREILLAGES BRULÉS ET
HS (LUMINAIRES, BAES, APPAREILLAGES TYPE BOUTONS POUSSOIRS...)
FOURNITURE ET REMPLACEMENT DE 2 LUMINAIES LED A DETECTION DE PRESENCE
INTÉGRÉE HS SUR LE PALIER DU 6EME ETAGE, REMPLACEMENT D'UN BAES HS ET
REMISE EN SERVICE ALIMENTATION ET INSTALLATION ECLAIRAGE.
FOURNITURE ET REMPLACEMENT DE 2 LUMINAIES LED A DETECTION DE PRESENCE
INTÉGRÉE HS DANS LES ESCALIERS ENTRE LE 6EME ET 7EME ETAGE. REMPLACEMENT
DE 2 BAES HS ET REMISE EN SERVICE ALIMENTATION ET INSTALLATION
ECLAIRAGE.

REPRISE CÂBLAGE DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS ET REMISE EN SERVICE DES
INSTALLATIONS. CONTRÔLE ET ESSAIS DES INSTALLATIONS

OBSERVATIONS :



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6050193

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	I/ Mise en securité installation et iso	1	230,30	230,30
1,00	II/Remise en etat des installations elec	1	902,49	902,49
1,00	Deplacement prise en charge vehicule	1	34,91	34,91
TOTAL H.T.				1167,70
T.V.A. a 10,00%				116,77
TOTAL T.T.C.En EURO				1284,47

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°F99435
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Emetteur : MME Elodie ARNOLD

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

2704-1200

Demande de devis n°AB-270420261200

Prestation Parties Communes				
HP 3049 - INC 260343 -, Travaux à réaliser entre le 26/05/2026 et le 26/05/2026				
Votre contact : MME Mounira HENICHE (06 64 68 71 56)				
Suite sinistre incendie, commande de régularisation suite accord devis n° AB-270420261200				
DECINES PRAINET SULLY (ALH - 3049 - 007 - 07)				
36 RUE SULLY				
69150 DECINES CHARPIEU				
	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	1167,70	1,00 U	1167,70	10,00%
I / Mise en sécurité installation et isolation				
II / Remise en état des installations électriques				
Virement CE	Total HT		1167,70 €	
30 jours réception fact. (*)	Total TVA		10,00%	116,77 €
(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.	Total TTC		1284,47 €	

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR